Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 10

Rubrik: Assemblée des délégués de la SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée des délégués de la SAR

Le 15 mars 1980, à 10 h., au «Rond-Point» de Beaulieu, à Lausanne

Ordre du jour:

1. Ouvertures et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du PV de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances: comptes 1979;
   rapport de la commission de vérification;
   budget 1980;
   désignation des sections vérificatrices: Moudon, Nyon, Orbe.
6. Adoption des rapports parus dans le journal.
7. Modification et ratification des statuts SAR, art. 4, 25 et 27.
8. Admission de la Fédération jurassienne.
9. Ratification des statuts de la Fédération jurassienne et de la Fédération des sociétés d'apiculture du Jura bernois.
10. Election au Comité central du délégué officiel de la Fédération jurassienne.
11. Renouvellement au Comité central des deux mandats des membres sortants: MM. Paroz, Chammartin et Fournier.
12. Concours de ruchers.
13. Activité apicole.
14. Vols et déprédations: nouveau barème.
15. Propositions individuelles.

Présidence: A. Paroz, président.

Après avoir salué l'assemblée le président propose une modification au programme établi. N'ayant pu encore avoir le film sur la varroase, nous avons pu obtenir que notre collègue de la VDSB, Wyder, qui devait le présenter cet après-midi dans le Haut-Valais, vienne tout exprès ce matin nous le présenter. Nous devons donc le projeter immédiatement, avant la séance administrative, afin qu'il puisse être à temps à son rendez-vous. Nous remercions Karl Wyder pour sa disponibilité et passons à la projection du film. Chacun se rend compte de la menace d'anéantissement que fait peser ce nouvel acare sur nos colonies. Partout, on cherche une thérapie

sûre à ce fléau, et on ne peut qu'espérer qu'elle soit au point avant qu'il n'arrive chez nous.

A 11 h., ouverture de l'assemblée des délégués. Il est proposé d'inverser les chiffres 8 et 9 de l'ordre du jour, ce qui ne soulève aucune objection.

Le président Paroz salue nos invités, soit: MM. Aloïs Amrein, délégué de la VDSB, le Dr Ch. Maquelin, représentant le Liebefeld, H. Jutzi, représentant l'Office fédéral de l'agriculture, H. Schneider, chef technique de la commission d'élevage, L. Matthey, ancien gérant de la Centrale des miels, à Gland, P. Sergy, nouveau gérant de la Centrale, G. Fivel, président des apiculteurs de la Haute-Savoie.

Nos membres d'honneur: MM. P. Zimmermann, G. Matthey, Ed. Bassin, G. Chassot, M. Mouche, R. Bovet, A. Merminod, J. Voyame, O. Schmid, M. Jordan, G. Paréaz. L. Allamand.

Il salue la presse en la personne de Mme Maire.

1. Le contrôle des pouvoirs fait constater la présence de 101 délégués.

2. Sont désignés comme scrutateurs: MM. Pellaton, Zuber, Borgeaud, Martignier.

3. Le PV de la dernière assemblée des délégués, le 17 mars 1979, est adopté.

4. Rapport du président. Celui-ci a été reproduit *in extenso* dans le journal d'avril 1980.

5. Finances: les comptes sont présentés par G. Fragnière, administrateur, qui en commente les chiffres. Malgré des prévisions bien établies, ils se modifient souvent de façon imprévisible. Chacun peut s'en rendre compte en comparant les chiffres de 1979 avec le budget présenté et accepté en mars 1979.

5b. La commission de vérification propose de donner décharge à l'administrateur et au comité selon son rapport (voir journal de mars 1980, page 60).

5c. Le budget présenté à la page 59 du même journal ne soulève aucune question et est adopté.

5d. Sont désignées comme sections vérificatrices pour les comptes 1980: les sections de Moudon, Nyon et Orbe.

6. Les rapports concernant les différents dicastères, parus dans le journal, sont également adoptés.

O. Schmid relève que la publication des pesées peut prêter à fausse interprétation. Il est bien entendu, pour l'apiculteur, que les augmentations publiées n'indiquent pas une quantité de miel mais en grande partie les éléments nécessaires à la vie de la colonie. Ces

chiffres ne sauraient donc être interprétés comme un rendement net. Afin de ne pas fausser l'idée de la réalité, il est bon que l'apiculteur reste modeste dans ses indications aux profanes.

6a. Le président relève la grande activité déployée en faveur de la Centrale des miels par son ancien gérant Louis Matthey. Les soucis, dans cette activité, ne lui ont pas été épargnés. Stocks importants, engagements financiers, etc. En témoignage de reconnaissance pour tant de dévouement à la cause apicole, la comité SAR propose de le nommer membre d'honneur. Ce qui est admis par acclamation.

7. Trois articles des statuts doivent être modifiés par suite de l'entrée d'une nouvelle fédération dans le giron de la SAR : celle du canton du Jura.

André Andrey regrette que ces modifications obligent un membre du comité actuel à renoncer à son mandat en faveur de la Fédération jurassienne. Le président lui répond que cela a aussi été une des préoccupations les plus pénibles du comité, mais qu'il avait dû admettre cela comme seule solution valable. Se trouvant lui aussi parmi les trois membres venant en réélection, il pouvait aussi bien être celui qui, lors du scrutin, perdrait son mandat.

Au vote, les articles 4, 25 et 27 sont acceptés à l'unanimité moins une voix.

8. Les statuts des Fédérations jurassienne et du Jura bernois sont conformes aux statuts types. Le comité qui les a examinés demande à l'assemblée de les accepter. Ce qui est fait.

La Fédération jurassienne comprend les sections : Ajoie-Clos-du-Doubs, Jura-Nord, Franches-Montagnes.

La Fédération du Jura bernois les sections : Erguel-Prévôté et Chasseral.

9. La Fédération jurassienne demande donc son acceptation à la SAR. Admis par acclamation. J.-P. Freléchoud, au nom de la Fédération jurassienne, remercie l'assemblée pour l'accueil qui lui a été fait.

10. Deux membres venant en réélection sur trois sortants, Jean Chammartin demande la parole et informe l'assemblée qu'il a pris la décision de se retirer du comité afin de faciliter la suite du débat et des votations. Il est entré au comité en 1971, s'est toujours occupé avec minutie et sérieux aussi bien du concours de ruchers que du contrôle des vétérans. Il est acclamé par l'assemblée pour son désintéressement volontaire. Le président ne peut que relever à nouveau toute la tâche que Jean Chammartin a menée à bien. Il propose de le nommer membre d'honneur par acclamation. Les

deux autres membres sortants, soit A. Paroz et A. Fournier, se voient alors confiés un nouveau mandat.

Le concours de ruchers 1979 avait pour circonscription le Bas-Valais soit: Entremont, Martigny, St-Maurice et Monthey.

En catégorie I, il est attribué 4 médailles d'or et 1 d'argent; en catégorie II, il est attribué 5 médailles d'or et 6 d'argent (voir journal de novembre 1979).

On relève en catégorie I le résultat de Addy Alphonse, 148 pts, et en catégorie II celui de Yerly Louis, avec 96 pts.

En 1980 tout le canton de Neuchâtel participera au concours de ruchers, puis en 1981 la vallée de Joux, Orbe, Grandson-Pied-du-Jura.

12. L'activité apicole en 1979 a été marquée par une récolte très réduite, voire nulle par endroits. Sur l'ensemble de la Suisse romande on peut estimer la récolte moyenne à 4,7 kg par colonie.

13. L'ancien barème fixant les indemnités pour le matériel en cas de vols ou de déprédations a été modifié. M. Buscarlet, préposé aux assurances, le présente comme suit: indemnité pour une ruche complète Fr. 230.—; indemnité maximum versée par cas Fr. 5000.—.

Pour du matériel de bonne construction: chapiteau Fr. 15.—; corps de ruche Fr. 30.—; 10 cadres de corps construits Fr. 40.—; 10 cadres de hausse construits Fr. 30.—; hausse Fr. 10.—; couvre-cadres Fr. 4.—; coussin nourrisseur Fr. 15.—; 2 partitions Fr. 6.—.

Total: ruche complète Fr. 150.— + colonie Fr. 80.— = Fr. 230.—. MM. Merminod et Schmid pensent que l'encaisse de la surprime pour plus de 10 ruches devrait être mieux contrôlée. Beaucoup d'apiculteurs oublient de la payer.

14. R. Bovet demande si les annonces Claerr sont des annonces payantes. Il lui est répondu par l'affirmative.

O. Schmid s'étonne que R. Bovet, ancien président de la SAR, ne soit pas considéré comme président d'honneur. Il lui est répondu qu'à la Romande nous ne connaissons qu'un président d'honneur, celui-ci étant M. Paul Meunier. La proposition faite en son temps l'a été d'une façon non conforme aux statuts. Une mise au point sera faite ultérieurement dans le journal à ce sujet.

H. Macherel signale que les maladies des abeilles se font toujours plus fréquentes et plus virulentes. Il recommande des contrôles plus fréquents et plus approfondis.

E. Fragnière, notre administrateur, demande que les sections fassent un effort pour que tous les abonnements soient payés **avant**

la fin de l'année. Ceci éviterait beaucoup de travail inutile, de contre-temps, de réclamations et d'ennuis. Celui qui n'a pas payé sa cotisation avant la fin de l'année doit être sorti du fichier de plus de 4500 abonnés. En cas de paiement tardif il est alors réintroduit dans le fichier. Chaque cas prend du temps.

Reprenant les conclusions de la commission de gestion, le président Paroz demande à l'assemblée d'allouer une indemnité supplémentaire à notre administrateur, de l'ordre de Fr. 1200.— annuellement. Pour répondre aux questions que suscite cette demande, il faut prendre en considération le fait que, dès cette année, toutes les relations avec Berne et les cantons, de même que la comptabilité concernant la formation apicole, la vulgarisation, l'élevage des reines, doivent être traitées par la SAR. Donc par notre administrateur. Sans compter une mise à contribution toujours plus importante de ses services. Cette indemnité de Fr. 1200.— est acceptée.

A. Amrein, délégué de la VDSB, nous apporte le salut des apiculteurs de Suisse alémanique et se dit heureux de passer quelques moments avec ses collègues de Suisse romande.

H. Jutzi, au nom de la section pour la formation professionnelle de l'Office fédéral de l'agriculture, ne peut qu'encourager la formation de conseillers apicoles et de moniteurs d'élevage afin de rendre encore plus efficace notre apiculture.

M. Fivel nous apporte le salut des apiculteurs savoyards. Il est heureux d'assister à nos débats et constate que, dans l'ensemble, les problèmes sont pratiquement identiques des deux côtés de la frontière.

42 rapports de sections sont parvenus au président SAR : 24 rapports n'ont rien à signaler ; 8 souhaitent une meilleure récolte ; 5 ne sont pas contentes avec le contrôle du miel ; Neuchâtel ne souhaite que de bonnes notes au concours des ruchers ; Conthey demande ce qu'il en est du cas Rey, décédé suite de piqûres : le dossier est encore en main de l'assurance ; Hérens désire avoir la liste des dias et films disponibles.

La récolte de miel 1979 peut être estimée pour Genève à 9 kg, Fribourg 8 kg, Valais 5 kg, Vaud 4 kg, Neuchâtel 3 kg, Jura et Jura bernois 2 kg, soit en moyenne 4,7 kg.

G. Fournier, notre rédacteur, remercie l'assemblée de lui avoir accordé un nouveau mandat. Il espère surtout que ses correspondants respecteront mieux les dates limites d'envoi pour le journal. Ceci est aussi une condition pour lui faciliter la tâche.

Séance levée à 15 h. 50.

Th. Muller

Maintenant, c'est le moment de réagir

Bienen-Meier, votre partenaire en apiculture

Vous pouvez économiser jusqu'à 50 % des prix du neuf en ne payant que la transformation.
Envoyez vos rayons usagés, de la vieille cire pour une transformation au lieu de les jeter.
Vous pouvez entreposer les rayons ULTRA sur un petit espace dans notre emballage mousse «Taracell» sans qu'ils subissent des dégâts.

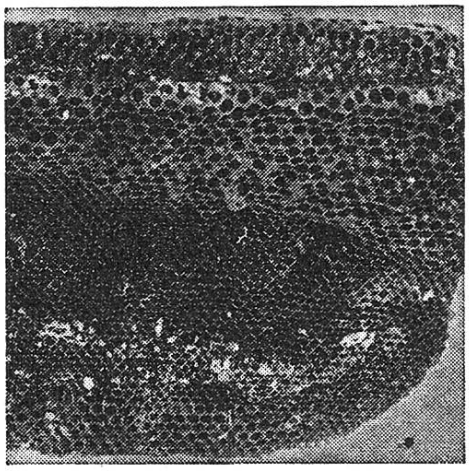

Choisissez à votre convenance:

1. Livraison tout de suite, donc immédiatement disponible.
2. Livraison en février ou mars seulement, ou plus tard.
3. Paiement comptant ou, en compensation, avec du matériel apicole.

Envois en sacs ou boîtes de carton, jusqu'à 15 kg par poste, en dessus de 15 kg par **CFF: station de Wohlen.**

Nos prix:	Rayons neufs	Transformation de vieux rayons et d'opercules	Cire dès 90 %
Par kg	Fr. 18.—	Fr. 8.—	Fr. 6.—
Dès 4 kg	Fr. 17.60	Fr. 7.70	Fr. 5.70
Dès 10 kg	Fr. 17.40	Fr. 7.50	Fr. 5.50
Dès 20 kg	Fr. 17.20	Fr. 7.30	Fr. 5.30

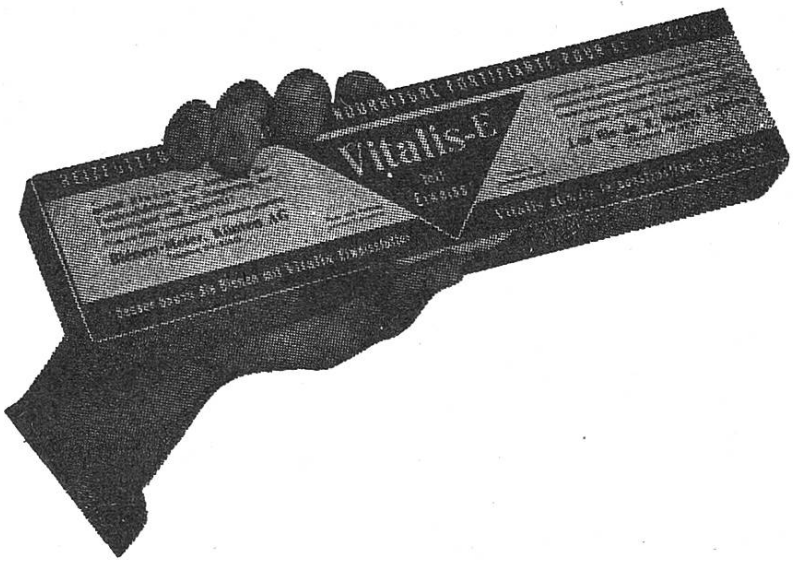

Vitalis: un aliment fortifiant pour l'automne comme au printemps. Assure des colonies pleines de vitalité, prospères et fortes.

Prix:

1 kg	Fr. 5.75
dès 10 kg	Fr. 5.65 le kg
dès 20 kg	Fr. 5.45 le kg
dès 50 kg	Fr. 5.35 le kg
dès 100 kg	Fr. 5.25 le kg
dès 200 kg	Fr. 5.15 le kg

Quantités plus importantes: prix sur demande!

BIENEN MEIER KÜNTEN

Etablissement d'apiculture-cire ULTRA

Les fils de R. Meier, S. A.
5444 Künten AG Tél. (056) 96 13 33